

SOLIDARITÉ AU TRAVAIL



**MALADIES, ACCIDENTS !
AGISSEZ**
pour votre collègue de travail !

AIDEZ-LE
... et sauvez son emploi !



Collectif Handicap Santé Travail CGT
Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Novembre 2021



POURQUOI CE LIVRET DU SALARIÉ ?

« SOLIDARITÉ »

Notre Collectif CGT Handicap Santé Travail Nouvelle-Aquitaine, fort de ses six années d'expérience passées auprès de l'AGEFIPH, souhaite apporter aux salariés ce livret pour être plus solidaires entre collègues de travail et s'aguerrir du sujet des inaptitudes au poste de travail.

Depuis sa création, notre organisation syndicale CGT s'est toujours emparée des problématiques de la Santé au Travail. Il suffit d'aller consulter les fiches des repères revendicatifs de la CGT pour constater ces dires. Quelles que soient les fiches (n°1, 3, 5, 7, 8, etc.) jusqu'à la fin, elles portent la Prévention, les Conditions, l'Hygiène et la Sécurité au Travail.

Et quoi de mieux qu'un livret qui vous apporte toutes ces informations ?

Les arrêts maladie ne sont pas toujours bien maîtrisés par nos élus, syndiqués ou salariés. Par ce guide, vous trouverez les bons réflexes à avoir

lorsqu'un collègue de travail est en arrêt maladie depuis plusieurs mois.

Vous trouverez à qui vous adresser pour vous aider et avoir une vision de ce qu'il faut faire pour garder son emploi en cas de risque d'inaptitude et de se prémunir de ce fléau qu'est le handicap.

Comme la CGT et son histoire, nous voulons apporter notre pierre à l'édifice.

La CGT a toujours été porteuse d'initiatives pour la santé des salariés, continuons... soyons Solidaires et Anticipons...

« MAIS ENSEMBLE »

*Le Collectif CGT Handicap Santé Travail
Convention CGT/AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine*

VOTRE COLLÈGUE DE TRAVAIL EST EN ARRÊT MALADIE OU ACCIDENT DU TRAVAIL...

LA SITUATION DE LA PERSONNE :

- Elle est en arrêt maladie.
- Elle est en arrêt maladie des suites d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle.
- Son arrêt dure depuis plus de 2 mois !

... Il Faut Agir !

**QUE
DOIS-JE
FAIRE POUR
L'AIDER ?**

1 PRENDRE CONTACT AVEC ELLE !

PLUSIEURS FAÇONS POSSIBLES

- Soit directement car je la connais très bien.
- Soit par l'intermédiaire d'un autre collègue qui est plus proche.
- Soit par l'intermédiaire d'un représentant du personnel.
- Par tout autre moyen adapté.

“

« Plus que jamais dans ce monde d'individualisme nous avons besoin d'être solidaires les uns envers les autres »

”

JE PRENDS DE SES NOUVELLES

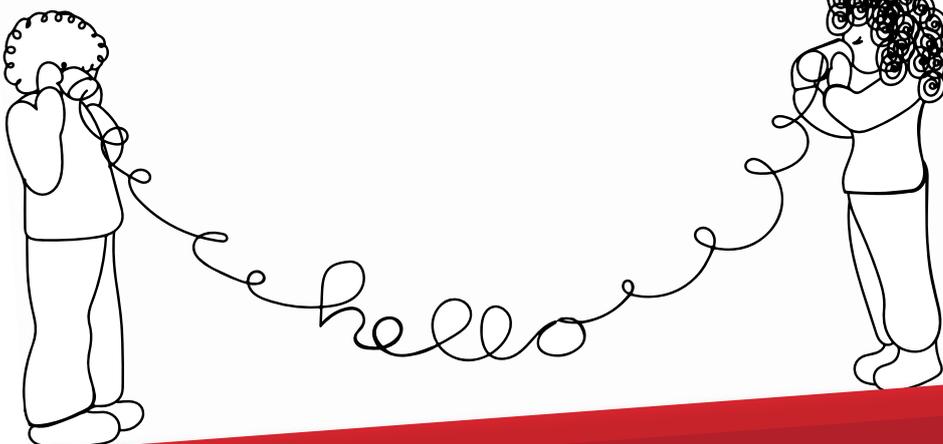
Je la rassure.

Je la laisse parler.

Je ne lui pose pas de questions embarrassantes.

Je lui explique qu'elle peut compter sur moi si elle a besoin d'aide.

Je prends de ses nouvelles régulièrement.



2 LA VISITE DE PRÉ-REPRISE !

J'INFORME ET CONSEILLE LA PERSONNE

Ne jamais reprendre le travail sans avoir demandé au Médecin du Travail une visite de pré-reprise pendant l'arrêt maladie !

« C'est un droit prévu par le Code du travail Article R 4624-29 et R 4624-30 »

Quand la demander ?

À tout moment, pendant votre arrêt de travail.

Pourquoi la demander ?

Afin d'échanger sur votre situation et d'être accompagné au mieux pour la préparation à votre retour à l'emploi.

Qui peut la demander ?

Vous-même, votre médecin traitant, le médecin Conseil de la Sécurité sociale.



LA VISITE DE PRÉ-REPRISE :

Une visite trop méconnue, pourtant incontournable pour le maintien dans l'emploi ! La personne est en arrêt depuis plus de trois mois, il est vivement conseillé de demander pendant l'arrêt de travail une visite de pré-reprise au Médecin du Travail.

BON À SAVOIR !

.....

Plusieurs visites de pré-reprise sont possibles si nécessaire



3 ORIENTATION ET DÉMARCHES !

J'ORIENTE LA PERSONNE

Afin qu'elle soit aidée dans ses démarches pour mettre toutes les chances de son côté pour garder son emploi !



QUI CONTACTER pour mettre toutes les chances de son côté ?

Son médecin traitant

Il est utile de le tenir informé de la démarche effectuée auprès du médecin du travail qui est susceptible de le contacter pour plus d'informations.

Une assistante sociale

Selon son statut, la personne s'adresse au service social dont elle relève (exemple la CPAM, la CARSAT...).

Un référent CGT Handicap

Il vous guidera dans vos démarches et saura vous conseiller (Contacts page 7).



À MÉDITER !

Plus de 95 % des salariés inaptes au poste de travail sont maintenus dans l'emploi si l'inaptitude est anticipée et est bien gérée !



ANTICIPATION !

« En cas de risque d'inaptitude, vous devez élaborer votre stratégie le plus tôt possible. »



À CONSULTER ÉGALEMENT :

Le livret du salarié : Maladie, accident... Anticipez votre reprise de travail ...

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Selon la loi du 11 février 2005, constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

À NOTER...

Contrairement à une idée reçue, 80 % des personnes concernées ont un handicap invisible.

Les personnes en fauteuil roulant ne représentant que 2 % des cas.



**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien

UN SEUL NUMÉRO PAR DÉPARTEMENT À CONNAÎTRE !!!

Cap emploi 16
tel. 05 45 94 85 01
16400 Puymoyen

Cap emploi 17
tel. 05 46 50 04 00
17000 La Rochelle

Cap emploi 19
tel. 05 55 20 83 88
19000 Tulle

Cap emploi 23
tel. 05 55 52 95 89
23003 Guéret

Cap emploi 24
tel. 05 53 54 70 76
24000 Périgueux

Cap emploi 33
tel. 05 56 31 38 27
33800 Bordeaux

Cap emploi 40
tel. 05 58 56 18 58
40100 Dax

Cap emploi 47
tel. 05 53 66 39 02
47550 Boé

Cap emploi 64
tel. 05 59 80 83 32
64000 Pau

Cap emploi 79
tel. 05 49 79 99 77
79000 Niort

Cap emploi 86
tel. 05 49 44 14 41
86280 Saint-Benoît

Cap emploi 87
tel. 05 55 38 89 70
87280 Limoges



« Le droit au travail pour TOUS est une priorité majeure pour la CGT. »

VOS RÉFÉRENTS CGT POUR LA NOUVELLE-AQUITAINE

CONVENTION CGT/AGEFIPH NOUVELLE-AQUITAINE

Chargé de mission CGT

Dominique Voinchet

06 25 58 20 95

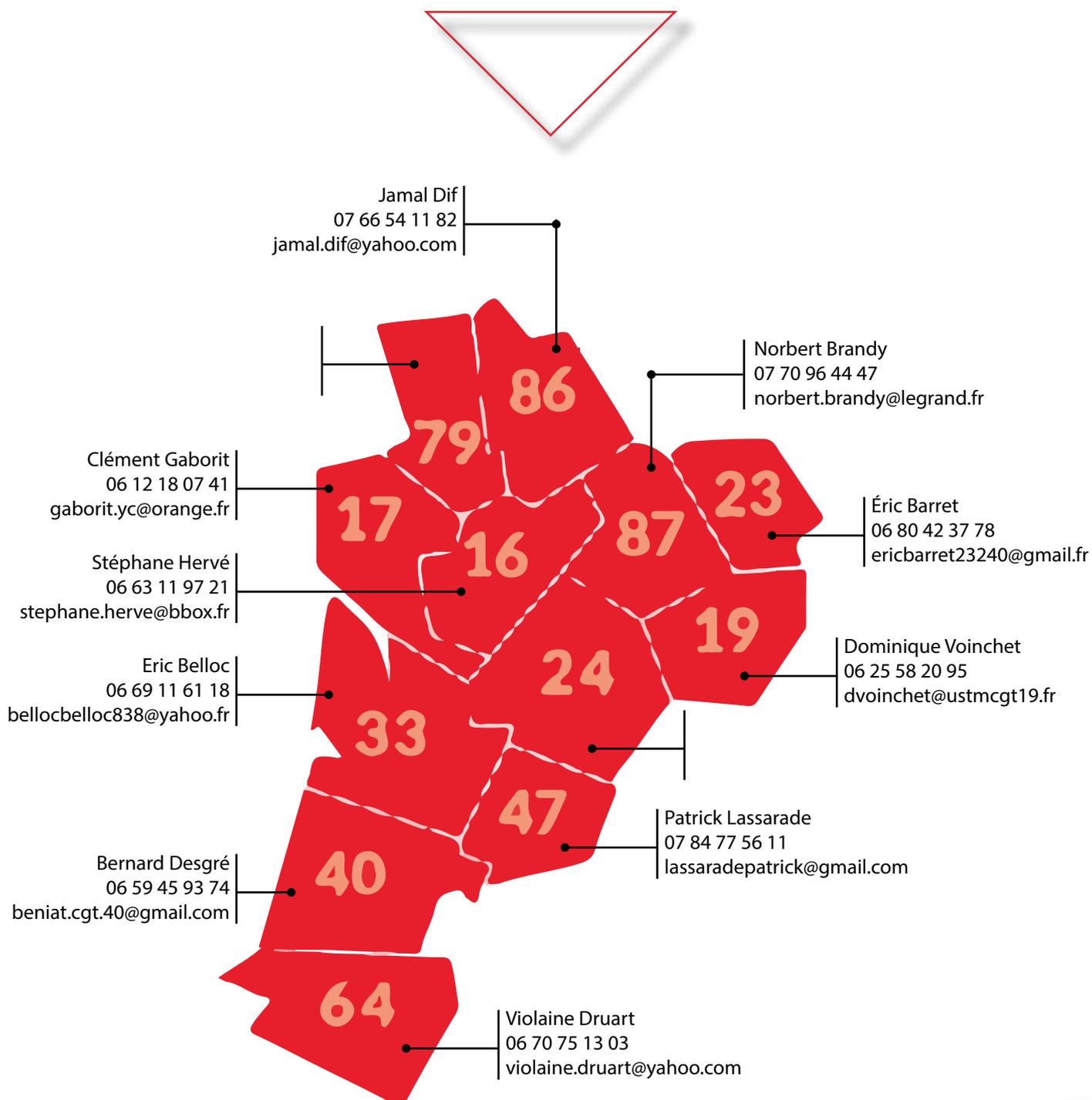
dvoinchet@ustmcgt19.fr

Animateur CGT

Stéphane Gauget

06 84 13 28 92

cgt.gauget@orange.fr





www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges